

Séance du 24 Juillet 2008

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 18 juillet 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gentili, Adjointes ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, M. Bergé, Mme Loupien-Suares, M. Ugalde, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à Mme Doucet-Joyé ; M. Jaussaud à M. Saussié ; M. Arandia à M. le Maire ; Mme Touraton à Mme Salducci ; M. Barrère à M. Ugalde.

EXCUSEES : Mme Chevrel, Mme Pibouleau-Blain.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : STATIONNEMENT - Actualisation tarifs

M. LABAYLE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La gestion du stationnement de la Ville de Bayonne est assurée en régie municipale directe, organisée en Service Public Industriel et Commercial (SPIC).

L'obligation réglementaire d'équilibre du budget de ce SPIC impose une réévaluation régulière des recettes.

La mise en service du parc Tour de Sault ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, ainsi que la réalisation du futur parc Belfort, accentuent ce besoin de financement.

Par conséquent, une nouvelle grille tarifaire est soumise à votre approbation. Elle se substitue à la précédente datant de janvier 2006 et entrera en vigueur au 1^{er} août 2008.

Les tarifs (joints en annexe) ont été modulés pour préserver les objectifs majeurs renforçant l'attractivité du centre-ville de Bayonne tant pour les usagers que pour les résidants, tout en favorisant l'utilisation des parkings périphériques et de la navette :

- 1 heure gratuite sur le parc Pedros
- ½ heure gratuite une fois par jour sur la voirie pour les utilisateurs de carte ville
- Pas de changement de tarif pour les parcs à 1 euro
- Pas de changement du tarif horaire et des abonnements automobiles pour le parc Paulmy
- Création d'un abonnement véhicule haut ou encombrant (places spécifiques dans tous les parcs)
- Création d'un abonnement diurne 5 jours dans les parcs Paulmy, La Gare et Ste Claire
- Création d'un abonnement moto de plus de 125 cm³
- Création d'une zone hyper centre en voirie : durée limitée du stationnement à 2 heures
- Création d'une zone longue durée en voirie limitée à 8 heures : quai de Lesseps et rue Ste Ursule limitée à 8 heures.
- Abonnement vélos dans tous les parcs à l'exception du parc Vauban
- Tarif spécifique de courte durée, 1 mois maximum, pendant la période incluant les fêtes de Bayonne.

Enfin, afin de réduire le nombre des véhicules « ventouses », au bénéfice de places disponibles pour le commerce, les services et les riverains, il est prévu d'étendre les zones de stationnement réglementé :

- Grand-Bayonne : avenue de Pampelune
- Petit-Bayonne : rue de Ravignan, rue cardinal Godin, rue des Lisses, rue des Jacobins, place Aubert
- St-Esprit : quai Bergeret, rue Aristide Briand, rue Etcheverry, place d'Albret, rue Darracq, rue de Belfort, rue de l'Este, place Moracin
- Parc Lautrec et Parc « Aviron » : 1 €/jour

Cette extension sera instaurée par arrêté municipal et mise en œuvre en fonction de l'installation des nouveaux horodateurs et la réalisation des aménagements de voirie.

Je vous propose d'approuver l'ensemble de ces dispositions et d'autoriser Monsieur le Maire à les appliquer à compter du 1^{er} août 2008.

Adopté.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, M. Bergé, Mme Loupien-Suares votent contre.

M. Ugalde s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.

PARCS DE STATIONNEMENT

PARCS	Tour de Sault	Vauban	Sainte Claire	Gare	Paulmy
Profils	Tarifs	Tarifs	Tarifs	Tarifs	Tarifs
Permanent mensuel	55 €	55 € bas 58 € haut	54 €	54 €	51 €
Véhicules hauts mensuel	70 € place réservée	70 € place réservée	70 € place réservée	70 € place réservée	70 € place réservée
Permanent trimestriel	160 €	160 € bas 165 € haut	153 €	153 €	145 €
Permanent semestriel	300 €	300 € bas 320 € haut	297 €	297 €	280 €
Permanent annuel	575 €	575 € bas 600 € haut	563 €	563 €	535 €
Diurne 5 jours de travail	*****	*****	30 €	30 €	29 €
Diurne	*****	*****	33 €	33 €	33 €
Nocturne	*****	*****	25 €	25 €	25 €
Forfait 7 jours	31 €	31 €	31 €	31 €	31 €
Forfait 7 jours incluant la période des fêtes de Bayonne	70 €	70 €	70 €	70 €	70 €
Forfait 14 jours	47 €	47 €	47 €	47 €	47 €
Forfait 14 jours incluant la période des fêtes de Bayonne	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
Forfait 1 mois	72 €	72 €	72 €	72 €	72 €
Forfait 1 mois incluant la période des fêtes de Bayonne	120 €	120 €	120 €	120 €	120 €
Motos <125cm ³ trimestre	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
Motos <125cm ³ semestre	90 €	90 €	90 €	90 €	90 €
Motos <125cm ³ annuel	170 €	170 €	170 €	170 €	170 €
Motos ≥ 125 cm ³ trimestre	75 €	75 €	75 €	75 €	75 €
Motos ≥ 125 cm ³ semestre	130 €	130 €	130 €	130 €	130 €
Motos ≥ 125 cm ³ annuel	240 €	240 €	240 €	240 €	240 €
Vélos trimestre	25€	*****	25 €	25 €	25 €
Vélos semestre	40 €	*****	40 €	40 €	40 €
Vélos annuel	70 €	*****	70 €	70 €	70 €

PARCS	Tour de Sault	Vauban	Sainte Claire	Gare	Paulmy
Durées	Tarifs	Tarifs	Tarifs	Tarifs	Tarifs
1h	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,00 €
2h	2,20 €	2,20 €	2,20 €	2,20 €	2,00 €
3h	3,20 €	3,20 €	3,00 €	3,00 €	2,50 €
4h	4,20 €	4,20 €	4,00 €	4,00 €	3,00 €
5h	4,80 €	4,80 €	4,50 €	4,50 €	3,50 €
L'heure supplémentaire jusqu'à 24 heures de stationnement	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €
L'heure supplémentaire entre 24 et 48 heures de stationnement	0,40 €	0,40 €	0,40 €	0,40 €	0,30€
L'heure supplémentaire au-delà de 48 heures de stationnement	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €

PARCS	De Gaulle	Pedros
Durées	Tarifs	Tarifs
1h	1 €	0 €
1h30	2 €	2 €
2h	3 €	3 €
2h30	4 €	4 €
3h	5 €	5 €
3h30	6 €	6 €
4h	7 €	7 €
Au-delà par demi-heure supplémentaire	1 €	1 €

PARCS	Boufflers	Porte d'Espagne	Glacis
Payant de 6h à 19h	1€	1€	1€

STATIONNEMENT SUR VOIRIE

Minimum de paiement 0,50 €

Les détenteurs de la carte ville pourront bénéficier d'une demi-heure gratuite par jour en plus du temps maximum

Secteur hyper centre :

Stationnement limité à 2 heures (2 h 30 pour les détenteurs carte ville)

Durées	Tarifs	Détenteurs carte ville
0h30	0,50 €	+ 30mn gratuites
1h	1,20 €	+ 30mn gratuites
2h	2,50 €	+ 30mn gratuites

Secteur Grand-Bayonne (Foch, Darracq, Harispe, Pampelune, Lachepaillet)

Stationnement limité à 4 heures (4h30 pour les détenteurs carte ville)

Durées	Tarifs	Détenteurs carte ville
0h30	0,50 €	+ 30mn gratuites
1h	1,20 €	+ 30mn gratuites
2h	2,50 €	+ 30mn gratuites
3h	4,20 €	+ 30mn gratuites
4h	6,00 €	+ 30mn gratuites

Secteur Petit-Bayonne et Saint-Esprit

Stationnement limité à 4 heures (4h30 pour les détenteurs carte ville)

Durées	Tarifs	Détenteurs carte ville
0h30	0,50 €	+ 30mn gratuites
1h	1.2€	+ 30mn gratuites
2h	2.5€	+ 30mn gratuites
3h	3.5€	+ 30mn gratuites
4h	4.5€	+ 30mn gratuites

Secteur quai de Lesseps

Stationnement limité à 8 heures (8h30 pour les détenteurs carte ville)

Durées	Tarifs	Détenteurs carte ville
0h30	0,50 €	+ 30mn gratuites
1h	1,20 €	+ 30mn gratuites
2h	2,50 €	+ 30mn gratuites
3h	3,00 €	+ 30mn gratuites
4h	3,20 €	+ 30mn gratuites
5h	3,40 €	+ 30mn gratuites
6h	3,60 €	+ 30mn gratuites
7h	3,80 €	+ 30mn gratuites
8h	4,00 €	+ 30mn gratuites

Résidants, entreprises

	Résidants	Entreprises
	Tarifs	Tarifs
½ journée	*	*
Journée	*	10 €
Mois	28 €	*
trimestre	79 €	*

